Comment participer activement à mon traitement ?

N'hésitez pas à poser des questions à l'équipe soignante concernant votre état de santé et vos médicaments. Nous vous donnerons les explications nécessaires.

Pensez à nous signaler tout nouveau symptôme; il peut être lié à votre traitement et nous conduire à le modifier.

Pendant votre hospitalisation, profitez des conseils de votre équipe soignante afin d'observer au mieux votre traitement, lorsque vous serez rentré(e) chez vous.

Certains traitements et certaines mesures diététiques nécessitent un apprentissage et un accompagnement. Des équipes pluridisciplinaires spécialisées sont à votre disposition dans le cadre d'un large programme d'éducation thérapeutique (exemples : école de l'asthme, école du diabète, école du cœur…).

Cette plaquette d'information a été rédigée sous l'égide de :

La Commission Médicale d'Etablissement

La Commission des Médicaments et Dispositifs Médicaux Stériles du Centre Hospitalier René-Dubos

La Direction des soins
Mmes V. CAILLAVET, D. CHAMPENOIS,
M. EL ATTAR, A. FERNIER

La Direction des Affaires médicales, de la Qualité et des Droits du patient
Mmes A. DESCHAMPS, V. CURRIVAND

Ont participé à l'élaboration de cette plaquette d'information :

Dr; E. CHAMBRAUD, Dr O. CHERMAK,
Dr E. DEVAUD, Mme C. HOZSAN, Dr G. LAURENS,
Dr JJ MONTSENY, Dr P. NICLOT, Dr JN VISBECQ

Direction de la Communication - CHRD / Juillet 2017 - Conception : Direct Graphic - Photo © Fotolia.com

Centre Hospitalier René-Dubos
6, Avenue de l'Ile-de-France - CS 90079 Pontoise
95303 CERGY-PONTOISE Cédex
Tél : 01 30 75 40 40 - www.ch-pontoise.fr

Groupement Hospitalier de Territoire Nord Ouest Vexin Val-d'Oise

Médicaments & hospitalisation

Les médicaments pendant votre séjour hospitalier

Pendant votre séjour au Centre Hospitalier René-Dubos, l'équipe médicale prescrira vos médicaments qui vous seront donnés par les infirmier(e)s.

Vous devez vous **munir de votre dernière ordonnance** et signaler **TOUS** les traitements que vous prenez habituellement, y compris ceux qui ne nécessitent pas d'ordonnance : homéopathie, phytothérapie… Ils seront adaptés en fonction de l'évolution de votre état de santé, des résultats des examens et analyses qui seront pratiqués pendant votre séjour.
Il est très **important** de signaler toute **allergie** ou intolérance médicamenteuse. N'oubliez pas également de nous communiquer votre régime alimentaire s'il comporte des particularités (sucre, sel, eau, etc…).

1. Qui va me prescrire mes médicaments ?

L'équipe médicale du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e) va vous prescrire **TOUS** vos médicaments. Les médecins réévaluent régulièrement votre traitement et le modifient en fonction de votre état de santé.

2. Qui va me donner les médicaments ?

Les infirmier(e) s vous donneront tous les médicaments prescrits pour votre traitement.

Si vous rencontrez des difficultés lors de la prise de vos médicaments (comme par exemple difficulté à avaler…) vous devez en informer l'infirmier(e) et/ou le médecin.

3. Qui fournit les médicaments pendant mon hospitalisation ?

Les pharmaciens et les préparateurs de la pharmacie de l'hôpital délivrent les médicaments prescrits par l'équipe médicale.

4. Si on ne me donne pas un médicament que je prends habituellement, que dois-je faire ?

Vous devez le signaler rapidement à l'infirmier(e) et/ou au médecin. Une explication vous sera donnée.

5. Si je change de service ou d'hôpital que se passe t-il ?

L'ensemble de vos traitements (médicaments, mesures diététiques …) sera consigné par écrit dans votre dossier médical et transmis au service qui vous prendra en charge.

6. Que se passe t-il lors de ma sortie ?

Une ordonnance de sortie reprenant l'intégralité de vos traitements vous est remise en main propre et expliquée avant votre départ. Elle peut comporter des médicaments prescrits pour une durée limitée.

Votre médecin traitant reçoit un compte-rendu d'hospitalisation dans lequel figure votre traitement de sortie; votre prescription habituelle aura pu faire l'objet de modifications.

Vous devez informer le médecin hospitalier de l'ensemble des médicaments que vous prenez, y compris ceux ne nécessitant pas d'ordonnance.

Mes médicaments personnels

7. Puis-je utiliser les médicaments personnels que j'ai apportés ?

NON, pour votre sécurité, vous devez remettre à l'infirmier (e) tous les médicaments que vous avez apportés.

Ils vous seront rendus à votre sortie.

8. Est-il possible que mes médicaments habituels ne soient pas fournis par la pharmacie de l'hôpital ?

Vos médicaments habituels ne sont pas toujours disponibles à la pharmacie de l'hôpital et peuvent être remplacés par des médicaments génériques ou des médicaments équivalents.

Si un médicament non disponible est jugé indispensable par le médecin, la pharmacie de l'hôpital se chargera de vous le procurer.

Dans des cas exceptionnels, vos médicaments personnels pourront être utilisés; vous en serez informé(e)s.

9. Quels sont les risques si j'utilise mes médicaments personnels sans prévenir ?

Les risques sont nombreux et importants :

- **Risque de surdosage**
- **Risque de sous dosage**
- **Risque d'effets indésirables, incompatibilités**

Il est dangereux de continuer à prendre vos médicaments personnels sans nous prévenir.